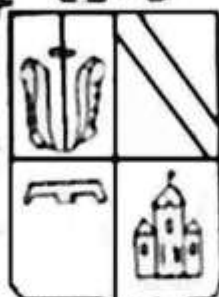


LE CARILLON



N°
94

HEUGNES
Printemps 2019



Sommaire

Mot du Conseil	2-4
Conseils Municipaux	4 - 6
Arts en Communes	7
Bilan communal	8 - 9
APE / Transports scolaires	10-11
Dates à retenir	11-13
« Il était une fois... »	14- 15
Brocante	16

Bulletin Municipal

Tél 02 54 39 01 85

Fax 09 70 32 43 77

mairie.heugnes@wanadoo.fr

www.heugnes.fr

Facebook : Heugnes Indre

Mairie fermée le 31 mai et 1^{er} juin
puis du 15 au 22 juillet 2019

A la Une !

ATTENTION VILLAGE FRANCAIS

Vous pénétrez à vos risques et périls

Ici nous avons des clochers qui sonnent régulièrement



des coqs qui chantent très tôt

des troupeaux qui vivent à proximité



certains ont même des cloches autour du cou

des agriculteurs qui travaillent pour vous donner à manger.



Si vous ne supportez pas ça, vous n'êtes pas au bon endroit.

Sinon, nous avons de bons produits de terroir, des artisans talentueux et heureux de vous faire découvrir leur savoir-faire et leur production

Le Mot du Conseil Municipal

Le temps plus ensoleillé est propice à l'humour. J'ai voulu partager avec vous en première page cette image humoristique qu'un maire rural a affichée dans sa commune !

Vous avez été nombreux à voter ce dimanche 26 mai pour les élections Européennes. Félicitations pour ce taux de participation de près de 64% largement supérieur à la moyenne nationale.

L'Europe c'est :

910.000 euros/an (Chiffres 10/2017) pour l'agriculture de notre commune.

61.610 euros pour la rénovation de notre boulangerie en 2013.

L'administration européenne communique peu mais elle est, pour le monde rural, un partenaire financier incontournable. (PAC et FEADER).

Vous trouverez en page centrale de ce numéro du Carillon un bilan de l'action de votre conseil municipal de 2014 à 2019 quant aux investissements réalisés ainsi que les charges fixes et les recettes de fonctionnement de 2014 à 2019.

Votre intérêt pour la démocratie m'incite à vous parler de la prochaine échéance électorale.

Le rôle d'une équipe municipale, c'est la gestion de la commune, les services à la population, l'entretien et la modernisation des infrastructures, la représentation de la commune au sein des divers syndicats ou assemblées...

C'est une activité bénévole ou quasi bénévole, très enrichissante pour les conseillers.

Pour information, en mars 2020, un nouveau conseil sera élu. Si vous êtes curieux de connaître le quotidien d'un élu communal, si vous souhaitez vous engager et participer à la vie de votre collectivité, n'hésitez pas à venir en mairie poser toutes les questions sur cette activité. (Rôle de chacun, temps à y passer, réunions diverses...).

Jean Sellier, porte-drapeau actuel pour les cérémonies dans la commune (8 Mai, 28 Août et 11 Novembre) souhaite passer la main après la cérémonie de la Butte. La municipalité remercie Jean pour son engagement depuis de nombreuses années. Merci de prendre contact avec Jean ou en mairie si vous souhaitez devenir porte-drapeau.

Venez nombreux à la foire de Pentecôte et brocante le lundi 10 juin prochain : de nombreux exposants vous y attendent : vin, bière, pâte à tartiner, charcuterie, fromage...

Portez-vous bien.
Sophie GUERIN



TAILLE DES ARBRES ET DES HAIES

La municipalité rappelle que les branches des arbres et les haies appartenant aux particuliers **ne doivent pas empiéter sur le domaine public.**

L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique. Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R116-2-5 du code de la voirie routière). Au-dessus d'un chemin rural (article R161-24), les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.

Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux. La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet. Chaque préfet peut dans son département, prendre par arrêté des dispositions de lutte contre les incendies. Il peut aussi prendre des dispositions imposant aux propriétaires un débroussaillage aux abords de leur propriété.
(Article déjà produit dans le Carillon de l'été 2016)

Un courrier va être envoyé prochainement par la mairie à un certain nombre de nos concitoyens à ce sujet. Nous comptons naturellement sur leur collaboration pour que les travaux soient réalisés dans les meilleurs délais (si ce n'est déjà fait!)

TRAVAUX SUR LA VOIRIE COMMUNALE POUR L'ANNEE 2019

Chemins et fossés

- Des travaux de curage de fossés et de dérasement de bas-côtés ont été réalisés par l'entreprise LOGIE au Petit Bois Saint-Père, aux Baratauderies, aux Doucés et sur le chemin du Reuillon pour la somme de **2 418,00 €**.
- Des travaux d'empierrement ont été réalisés par les employés municipaux et l'apport d'une personne en intérim sur quelques chemins communaux et en particulier sur celui du Reuillon, entre la porcherie et la Jalousie. La facture des cailloux se monte à **4 578,00 €**.

A noter : Une scierie de BEAUMONT-VILLAGE (37) a participé pour environ 700,00 € à la remise en état du chemin derrière la Jalousie après débardage de grumes d'un bois voisin.

Ces travaux sont importants pour maintenir en bon état nos chemins. Et chaque année, nous consacrons un budget important à cet effet.

Nous demandons aux utilisateurs de ces chemins de participer à leur sauvegarde en évitant par exemple de rouler dessus lorsque les conditions climatiques et météorologiques ne sont pas réunies (gel, dégel, pluies incessantes pendant une longue période, etc...) et surtout de rouler dessus à des vitesses excessives qui éjectent les cailloux sur les bas-côtés voire dans les champs.

Voies communautaires

Des travaux de voirie (MBCF et pontage) seront réalisés sur les voies communales numéros 3 (la Boulinière), 8b (Fosse Blanche/Les Doucés), 20 (Le Rabry) et 21 (La Fond), du Point à Temps sur les voies communales numéros 8 (Les Buissons), 17 et 18 (Les baratauderies).

Montant de ces travaux réglé par la CCEV : **35 574,62 €**

Pour rappel, Extrait de l'arrêté du Maire n°08/2019 consultable en Mairie

« Portant limitation de tonnage à 7.5 tonnes sur la voie communale n° 7, de la route départementale n°8a jusqu'au chemin rural n°90 : ARRETE : **Article 1** :

La circulation des véhicules d'un poids total supérieur à 7,5 tonnes est interdite sur la voie communale n° 7 (dit de la Pataudière à la Plauderie), de la route départementale n°8a jusqu'au chemin rural n°90. »

CHANTIER EDUCATIF SUR LA VOIE DE CHEMIN DE FER

Un chantier d'insertion a été réalisé du 20 au 24 mai 2019 par le Service Prévention du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de CHÂTEAUROUX sur la voie de chemin de fer. Ce chantier s'adressait à des jeunes de 16 à 25 ans en très grandes difficultés d'insertion.

Chaque jour, 5 à 7 jeunes étaient présents sur le chantier, encadrés par deux éducateurs du Service de Prévention et en présence quasi continue d'un membre de la SABA et d'un membre du Syndicat Mixte pour la Valorisation du Train Touristique VALENCAI-ARGY. L'action était basée sur la sécurisation des passages à niveau et des usagers.

9 passages à niveau (PN) ont été débroussaillés, nettoyés sur une trentaine de mètres de part et d'autre et le travail réalisé par les jeunes est très satisfaisant. Tout cela dans une ambiance très agréable et dans de bonnes conditions d'accueil et à ce propos un grand merci aux municipalités de PELLEVOISIN et de HEUGNES qui ont gracieusement mis à disposition du groupe leur gare respective.

Une expérience à reproduire dès que possible.



Philippe KOCHER

COMMUNE DE HEUGNES

Réuni sous la présidence de Madame le Maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Vote des subventions aux associations locales (suite)

Associations	2018 (pour mémoire)	2019
Association Sportive de Heugnes	1 000	300
Comité de Défense des Usagers du Site Hospitalier du Blanc		50
Amicale des Parents d'élèves	300	300

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion dressés par le Trésorier pour le budget principal, le commerce multiple rural, la boulangerie et l'assainissement.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs du budget principal, du commerce multiple rural, de la boulangerie et de l'assainissement.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017

Le Conseil Municipal décide de reconduire les taux des trois taxes locales pour un produit attendu de 118 494€ :

Taxe d'habitation :	14.32 %
Taxe foncière (bâti) :	16.18 %
Taxe foncière (non bâti) :	34.66 %

FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres, accepte d'accorder une participation au FAJD, soit 12.60 €.

ADHESION A DIFFERENTES ASSOCIATIONS/FONDTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'adhérer à :

- La Fondation du Patrimoine pour la somme de 55 €
- l'association Alliance Berry Energies Vertes pour la somme de 240 € TTC (TVA 20% =40€)

LE BUDGET PRINCIPAL 2019

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	472 463,66	310 670,00
+	+	+
REPORTS RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		161 793,66
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	472 463,66	472 463,66

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	98 028,89	95 469,34
+	+	+
REPORTS RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	300,00	
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		2 859,55
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	98 328,89	98 328,89

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	570 792,55	570 792,55
----------------------------	------------	------------

LES BUDGETS ANNEXES 2019

BOULANGERIE

En fonctionnement : 11 355.23 € HT dont

Dépenses :

Intérêts des emprunts: 945 €
Achat de mobilier : 4 515.23 €,
Ecritures comptables : 2.00 €,
Virement section investissement: 5 893.00 €,

Recettes :

Loyers : 4 800 € H.T.,
Résultat reporté: 455.23 €
Subvention du budget principal : 6 100 €

En investissement : 12 168.79 € HT

Dépenses :

Déficit reporté : 5 075.79 €
Emprunt capital : 3 393 €
Installations diverses : 1 686.82 €
Dépôt et cautionnement : 2 500 €

Recettes :

Réserve: 5 075.79 €
Dépôt et cautionnement : 1 200 €
Virement section de fct : 5 893.00 €

AUBERGE

En fonctionnement : 34 808.78 € HT

Dépenses :

Bâtiments : 9 462.63 €
Intérêts des emprunts : 945 €
Charges divers : 5 €
Virement à la section d'investissement : 24 396.15 €

Recettes :

Loyers : 8 400 € H.T
Résultat reporté : 14 408.78 €
Subvention budget principal : 12 000€

En investissement : 30 744.00 €

Dépenses :

Travaux: 27 000 €
Emprunt capital : 3 744 €

Recettes :

Virement de la section de fct: 24 396.15 €
Solde d'exécution 2018: 6 347.85 €

ASSAINISSEMENT

En fonctionnement : 30 278 € HT

Dépenses :

Entretien station : 4 570 €
Intérêts des emprunts : 8 148€
Régularisation de TVA : 2 €
Virement à la section d'investissement : 6 200 €
Dotation aux amortissements : 11 358 €

Recettes :

Redevance d'assainissement : 10 540 €
Subvention budget principal : 9 979.82 €
Amortissement de subvention : 6 220 €
Résultat reporté : 3 538.18 €

En investissement : 22 731.71 €

Dépenses :

Travaux et matériel : 1 000 €
Emprunt capital : 10 338 €
Amortissement de subvention : 6 220 €
Déficit reporté : 5 173.71 €

Recettes :

Virement de la section de fonctionnement: 6 200 €
Dotation aux amortissements : 11 358 €
Réserve : 5 173.71 €



Arts en Communes

SAMEDI 1er JUIN 2019 à 20h30
A FAVEROLLES-EN-BERRY (Halle)

VENDREDI 28 JUIN 2019 A 20H30
A LA VERNELLE (Halle au blé)
Azul Compagnie Bessoucouma



VENDREDI 14 JUIN 2019 A 20h00
A ECUEILLE (Plein air – Vieille Eglise)

2/Time
Compagnie
La Tarbasse



<http://cc-ecueille-valencay.fr/arts-en-communes/>

Les réalisations 2014-2019

(les communes ne peuvent légalement être subventionnées au-delà de 80% Hors taxe)

2014-2015
Centre-bourg



Eclairage et trottoirs
Entoussissement des réseaux
Jeux d'enfants
Archivage mairie
Création fichier cimetière
Aménagement cantine
Cuisine salle des fêtes
Rampe handicapés école



2016
Ecole

Isolation et rénovation du bâtiment Ecole-Mairie-Logements et cantine
Décor de Noël
Rénovation logements
Zéro pesticide



2017
Eclairage

Rénovation éclairage public hors place St Martin
Décor de Noël
Rénovation logements



2018
Eclairage
solaire - Eglise

Recensement de la population
Eclairage public solaire
Chauffage de l'église
Décor de Noël
Rénovation chauffage logements



2019
Salle des fêtes

Rénovation carillon de l'église
Huisseries Salle des associations
Chambres d'hôtel à l'Auberge : Création de salles de bain



Montant des travaux en €	Place St Martin 291563	Ecole-Mairie 95772	Cantine 4999	Eclairage Public 38466	Eclairage solaire 12114	Chauffage Eglise 10997	Salle des fêtes 30223
Subventions en €	203094 (69,6%)	76618 (80%)	3999 (80%)	30773 (80%)	9691(80%)	8798 (80%)	20000 + en cours
Coût commune en €	86469	19154	1000	7693	2423	2199	En cours

**DEPENSES ET RECETTES COURANTES DE LA COMMUNE PAR AN
POUR LES 5 DERNIERES ANNEES en euros**

DEPENSES	2014	2015	2016	2017	2018	Objets
Eau, électricité et chauffage	21275	21197	14311	16716	15403	Baisse suite travaux école et mairie/travaux amortis en 3 ans !!!
Réalisations des services techniques	40543	48252	49361	48887	40058	Douche adaptée handicapé/Clôture terrain école/Fenêtres, portes et volets logements/Salle de bain, électricité, toiture dépendance du logement boulangerie/Toitures cantine, église, WC publics/entretien du matériel, carburants, voirie, chemins et fossés...
Fournitures de bureau, poste, téléphone, internet	10918	8287	6491	7286	5640	Négociation contrat téléphonie et transmissions documents par internet
Bois et forêts	10334	136	3399	4397	4217	ONF, contribution hectare, broyage,
Assurances	5950	5905	5585	5710	5828	révision contrats en 2016
Fêtes et cérémonies	9250	11073	9947	9603	11740	feu d'artifice, bouquets/coupes, colis des aînés, réception cérémonies officielles
Subventions aux associations et récompenses maisons fleuries	6770	6155	5895	6255	6355	
Cotisations	368	507	613	594	688	Adil, CAUE, SPA, SDEI, AMI, UDMR
Impôts et taxes	14181	14841	11336	14756	14668	fonciers
Salaires et charges sociales	143633	130068	139244	142711	149512	Appel à l'intérim en 2018
Service d'incendie	16987	17531	18143	18754	19062	SDIS
Participations obligatoires	28889	24430	25664	28951	27600	RPI, Pays Valençay, frais scolarité, ATD, Sivom, transports scolaires
Services bancaires et emprunts	3202	16220	15201	13508	12023	Emprunts cimetière (fin 2017) et emprunt restant à ce jour place St Martin (fin 2029)
TOTAL	312300	304604	305191	318127	312792	
RECETTES	2014	2015	2016	2017	2018	
Revenus propriétés communales	68278	102385	69251	69457	192743	Loyers/Fermages et bois
Revenus fiscaux et dotations Etat	265801	253781	260116	246740	250840	
TOTAL	334079	356166	329367	316197	443583	
SOLDE	21779	51562	24176	-1930	130791	

La boulangerie, l'Auberge et l'assainissement font l'objet de budgets annexes
Les excédents ci-dessus contribuent aux budgets annexes et aux investissements

LES ACTIVITES DE L'APE

Le loto est un grand classique des animations hivernales. L'amicale des parents d'élèves du RPI Pellevoisin-Heugnes n'échappe pas à la règle !

Son loto a eu lieu le dimanche 10 mars à la salle des fêtes d'Ecueillé. Les participants, qu'ils soient amateurs, spécialistes, novices ou débutants, se sont rassemblés dans une ambiance bon enfant pour tenter compléter leurs cartons. Entre les parties, ils ont pu se régaler de crêpes et de gâteaux confectionnés par les parents d'élèves avec des produits locaux.

Autre activité traditionnelle au début du printemps : le carnaval !



Samedi 6 mars, enfants, parents et grands-parents, déguisés sur le thème « Autour du monde » sont passés entre les gouttes. Le défilé, rondement mené par les Pellevoizicos, nous a conduit à la maison de retraite Béthanie puis à la salle de la gare sous une pluie de confettis. Avec l'aide de l'amicale des sapeurs-pompiers, nous avons brûlé le Bonhomme Carnaval, symbolisant ainsi la fin de l'hiver. Pour finir, nous avons partagé un délicieux goûter.

Merci à tous ceux qui ont œuvré à la réussite de cet après-midi festif.

Après ces deux « classiques » l'APE a souhaité innover ! C'est pour une chasse aux œufs qu'elle a invité les élèves le samedi 27 avril. Ils sont venus nombreux, accompagnés de leurs parents. Répartis en 4 équipes, ils ont réfléchi pour résoudre énigmes, rébus et autres messages codés. Cette recherche d'indices les a fait gambader tout autour de l'étang de Pellevoisin pour finalement les conduire aux trésors...chocolatés. L'après-midi s'est terminé dans la convivialité par le partage du butin, arrosé de grenadine.

Actuellement, l'APE travaille à l'organisation de la fête de l'école qui aura lieu le samedi 29 juin à Pellevoisin.



INSCRIPTIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

Les parents qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) aux transports scolaires pourront le faire via le site www.remi-centrevalde Loire.fr/ à compter du 4 juin 2019.

Les tarifs sont de 25 € par enfant (dans la limite de 50 € par représentant légal) jusqu'au 12 juillet. Pour les demandes de reconduction de carte de transport scolaire déposées **après la date limite, ce montant est majoré de 12 €** (dans la limite de 24 € par représentant légal).



CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE CONCOURS 2018 DES MAISONS FLEURIES



Cérémonie du 8 mai 1945



**Marche du Comité des Fêtes du 26 mai 2019
avec 196 participants**



L'école de Heugnes

Le jeudi 21 Mars 2019, les élèves de CE2-CM1-CM2 de l'école ont été sensibilisés, par la gendarmerie d'Ecueillé, aux gestes à adopter en tant que piéton. A l'issue de l'intervention, les élèves ont tous obtenu le « permis piéton ».

Le jeudi 2 Mai 2019, les élèves ont vécu une journée parisienne riche en découvertes et visites. En effet, ils ont assisté à un atelier au cœur du musée du Louvre. Cette magnifique journée s'est poursuivie par la visite du musée de l'Orangerie et s'est terminée par la découverte des Champs Elysées, de l'Arc de Triomphe et de la Tour Eiffel pour le plus grand bonheur de tous les enfants.



Pour clôturer cette année chargée en projets et découvertes, les élèves de l'école d'Heugnes vous proposent de partager un moment de convivialité autour de jeux de société. Les modalités d'organisation vous seront communiquées ultérieurement. Nous espérons vous voir nombreux.

Horaires d'ouverture de la Mairie au public :

Du mardi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00
Téléphone : 02 54 39 01 85
Fax : 09 70 32 43 77
Courriel : mairie.heugnes@wanadoo.fr
Site internet : www.heugnes.fr

Relais bibliothèque : 02.54.38.57.22

E-mail:
mediatheque.pellevoisin@orange.fr
Le mercredi de 14 h 00 à 16 h 30
Le samedi de 9 h 30 à 12 h 00

Médiathèque d'Écueillé :

02.54.40.59.10
E-mail :
mediatheque.ecueille@orange.fr
Mardi et vendredi
de 15 h 00 - 18 h 00
Mercredi de 10 h 00- 12 h 00
et 15 h 00 - 18 h 00
Samedi de 9 h 00- 12 h 00

Mission Locale Jeunes :
02.54.07.70.00.

URGENCES :

SAUR :	05 87 23 10 00
Pompiers :	18
Gendarmerie :	17
SAMU :	15
Accueil sans abri	115

Brigade de gendarmerie Écueillé

Accueil le lundi de 14 h 00 à 19 h 00 et
le samedi de 8 h 00 à 12 h 00.
Pour toute urgence, composer le 17

Bureau Familles Rurales:

02.54.39.09.27 Permanences :
- Mardi, jeudi et vendredi de 8 h 00 à
12 h 00 et de 12 h 45 à 17 h 00 à
Pellevoisin, 5 bis rue Jean
Giraudoux

Conciliateur de Justice :

le mercredi de 9 h 30 à 10 h 30 à la
mairie d'Écueillé

Bureau de LA POSTE

Horaires:
De lundi au samedi de 9 h à 11 h 20
Dernière levée du courrier à 15 h

**Ramassage des ordures
ménagères:**

Chaque vendredi matin (sauf jour férié
en semaine alors ramassage le samedi
matin).

Horaires de la déchetterie :

Lundi de 9 h 00 à 12 h 00
Vendredi et samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et
de 13 h 30 à 17 h 00.

MSA : s'adresser à Valençay au
02.54.29.46.91

Permanences sociales :

Pour rencontrer une assistante sociale de
la DPDS, prendre rendez-vous au
02.54.00.18.99.

Transport de car l'Aile Bleue :

Service à la demande : 0 800 77 86 21
19 lignes de transport sur le territoire
de l'Indre.

Dates à retenir ...

10 juin : Foire de Pentecôte
16 juin : assemblée générale de l'AS Heugnes
29 juin : fête du RPI Heugnes – Pellevoisin à l'école de Pellevoisin
30 juin : 20^{ème} Tour Boischaud Champagne Brenne

LA MAIRIE LOUE :

- Un appartement de 31 m² au 1^{er} étage sans ascenseur, cuisine, chambre, salle d'eau avec WC.
220€/mois - Libre de suite.

« Il était une fois les lieudits de Heugnes »

L'Association Géohistorique d'Information sur le Patrimoine (A.G.I.P.) nous autorise à vous présenter le toponyme de chaque lieudit de notre commune.

LES FOURNEAUX

Le terme « Fourneau » désigne un haut-fourneau pour fondre le cuivre ou du Bronze. Tout concorde pour l'existence d'une fonderie l'antique à Heugnes. (Cf. Les Fourneaux, Ciran (37) ; Les Fourneaux, Bossay sur Claise (37) ; Les Fourneaux, Fondettes (37) ; Les Fourneaux, Le Louroux (37) ; Les Fourneaux, Mazières (37) ; Les Fourneaux, Mouzay (37) ; Les Fourneaux, Sérigny (37) ; Les Fourneaux, Neuilly le Brignon (37) ; Les Fourneaux, Saint Jean-Saint Germain (37) ; Les Fourneaux, Sainte Catherine de Fierbois (37) ; Les Fourneaux, Thilouze (37) ; Les Fourneaux, Vou (37) ; les Fourneaux, Heugnes (36)) ; Les Fourneaux, Courçay (37) ; Les Fourneaux, Heugnes {36})

Le Docteur Dubreuil-Chambardel a autrefois signalé à Athée sur Cher (37) aux « Fourneaux » l'existence d'un four antique soit à céramiques, soit à fer gaulois. (Dictionnaire des communes)

Ce dernier répertorié aux Fourneaux, se trouve en la limite de Commune d'Athée sur Cher à 300 m environ de la ferme de Bois-Bidault. Citons : « un puits, des fours à céramiques et peut-être à fer ». (Dictionnaire des Communes ; Revue archéologique du Centre, 45-46, 1973, p. 35))

LE FERONDAIS OU LE FERRONDAIS L'origine est inconnue.

Les noms de lieux qui commencent par « Ferr » ou « Perr » ou « Parr » qui désignent un renforcement des chemins par un blocage de pierres plates sur une voie romaine. Nous avons ainsi, « Le Perray » dans les Yvelines ou « Perretum ». Ainsi, nous avons la Rue des Pérrés à Ferrière-Larçon (37) qui suit probablement le tracé d'une ancienne voie.(Cf. Parigne, Draché (37) ; La Paraudière, Draché (37) ; Les Ferrands, Draché (37)

; Perrusson, Vole d'usage (37) ; La Ferraudière ou La Ferrandière, Sainte Maure de Touraine (37); Bois-Ferrant, Saint Flovier (37) ; Les Ferrus, Grand Pressigny (37) ; La Persillère, Ferrière sur Beaulieu (37) ; Le Bois Ferraud, Verneuil sur Indre (37) ; Etang de Ferreau, Hébergement des Ferreaux, Mouzay (37) ; La Ferraudière, Autrèche (37) ; La Ferraudière, Nouâtre (37) ; La Ferraudière, Perrusson (37) : La Ferraudière, Saint Epain (37) ; La Ferraudière, Sorigny (37) ; Les Ferraudières, Saint Senoch (37) ; Bois de Ferrageau, Bossée (37) ; La Fertonnerie, Cussay (37) ; La Fervaudière ou Ferraudière, Sainte Maure de Touraine (37) ; Le Perrat, Chambourg sur Indre (37) ; La Perraudière, Luynes (37) ; La Peraudière, Saint-Cyr sur Loire (37))

Probablement issu du latin « deis » (vers 116!>) disque, plateau, cymbale, bouclier élevé des chefs gaulois. Plus tard, Table d'Honneur dressée sur une estrade, table surmontée d'une tenture. (Cf. La Daison, Cissé (86) ; Le Ferrondais, Heugnes (36))

LE CANTON DES ARPENTS

L'arpent est une mesure agraire ancienne qui valait cent perches carrées, soit la moitié environ d'un hectare. L'arpent correspondait au travail d'un vendangeur dans une journée et variait selon les régions. Les religieux et les nobles possédant plus de 30 hectares avait droit à un pigeonnier. Un trou de Boulain soit un couple de pigeons autorisait deux arpents. {Cf. Les Vingt Arpents, Sepmes (37) ; Les Quatre Arpents, Le Louroux (37) ; Arpensais , La Celle Guénand (37) ; Les Huit Arpents, Truyes (37) ; L'arpent Long, Chambourg sur Indre (37) ; Les Six Arpents, Mouzay (37) ; Le canton des Arpents, Heugnes (36)) Notons que dans l'empire romain, on applique le système de « La Centuriation ». On attribua dix « Jugères » à chaque citoyen romain. « Le Jugère » ou « L'Arpent » est l'unité des propriétés foncières du cadastre romain. On attribua à chacun des « Fédérés de droit romain » ou « alliés de Droit Latin », trois jugères ou trois arpents.

LA PETITE DURANDERIE C'est un hameau.

Les ouvriers de Bois possédaient une discipline proche des soldats romains. (Du Bois = Du Rang)

Chaque légionnaire possédait un numéro pour la place qu'il devait occuper dans le corps d'armée. Il ne pouvait la quitter sous aucun prétexte sans s'exposer à une mesure disciplinaire. (L'art de la guerre, Machiavel) (Cf. Bois-Du-rang, Bridoré (37) ; Rang-du-Bois, relevait de La Cour-au-Berruyer, Maître des Eaux et Forêts, Cheillé (37) ; Bois Durand ou Fief de Betz, Sainte Catherine de Fierbois (37) ; Champ Bois Durand ou Champ Durand, Le Louroux (37) ; Ranger, Betz le Château (37) ; Le Rang du Bois, Loché sur Indrois (37) ; Rangé, Bridoré (37) ; Les Grands Randeaux ou Les Grands Randaulds, Poitiers (86) ; Le Rang du-Bois ou Le Rang du Bois, Esvres sur Indre (37) ; La Petite Duranderie, Heugnes (36))

Le préfixe « du » signifie qui appartient à, qui fait partie d'un groupe exerçant une même activité.

"Ande" étendue de terre, domaine.

« Airies » ou la terminaison « érie » vient du francique et signifie la présence d'une garnison de 50 hommes armés de lances. Sous l'empire romain, une escouade était dix soldats romains armés de lances commandée par un Décurion.

« Airies » ou la terminaison « érie » vient du francique et signifie la présence d'une garnison de 50 hommes armés de lances.

C'est un village qui comptait 73 habitants signalé par M. Eugène Hubert en 1886.

LA GRANDE DURANDERIE C'est un hameau.

Ce terme de « Grand » vient du latin « grandis », sage, avancé en âge mais aussi, puissant splendide, sublime, magnifique de « magnys ».

Ce terme « Le Grand » (Comme le titre «Le Beau » qualifie ce qui est Noble, élevé, proche du souverain. Les grands désignaient les Pairs du Royaume ou « les Princes » qui se tenaient à la Cour royale et constituaient le conseil du Roi. (Cf. Les Grandins, Dangé Saint Romain (86) ; Prinçay, Availles en Chatellerauld (86))

« Le Grand » est peut-être le nom donné à l'Abbé de Cormery. (Cf. Les Grandins, Dangé Saint Romain (86) ; La Grandinière, Cigogné (37))

Les ouvriers de Bois possédaient une discipline proche des soldats romains. (Du Bois = Du Rang)

Chaque légionnaire possédait un numéro pour la place qu'il devait occuper dans le corps d'armée. Il ne pouvait la quitter sous aucun prétexte sans s'exposer à une mesure disciplinaire. (L'art de la guerre, Machiavel) (Cf. Bois-Du-rang, Bridoré (37) ; Rang-du-Bois, relevait de La Cour-au-Berruyer, Maître des Eaux et Forêts, Cheillé (37) ; Bois Durand ou Fief de Betz, Sainte Catherine de Fierbois (37) ; Champ Bois Durand ou Champ Durand, Le Louroux (37) ; Ranger, Betz le Château (37) ; Le Rang du Bois, Loché sur Indrois (37) ; Rangé, Bridoré (37) ; Les Grands Randeaux ou Les Grands Randaulds, Poitiers (86) ; Le Rang du-Bois ou Le Rang du Bois, Esvres sur Indre (37) ; La Grande Duranderie, Heugnes (36))

Le préfixe « du » signifie qui appartient à, qui fait partie d'un groupe exerçant une même activité.

« Airies » ou la terminaison « érie » vient du francique et signifie la présence d'une garnison de 50 hommes armés de lances.

« Airies » ou la terminaison « érie » vient du francique et signifie la présence d'une garnison de 50 hommes armés de lances. Sous l'empire romain, une escouade était dix soldats romains armés de lances commandée par un Décurion.

C'est un village qui comptait 73 habitants signalé par M. Eugène Hubert en 1886.

D'après les notes de Monsieur BOURDY Christian.

Heugnes

Lundi de Pentecôte

10 Juin 2019

**B
R
O
C
A
N
T
E**



**F
O
I
R
E**

Marchands exposants :

plants, miel,
vins, asperges,
motoculture,
voitures, boucherie...

Emplacement gratuit

renseignements au 06.08.02.08.46
et 06.89.21.85.88